

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Avril 1875.

Notre vraie situation militaire.

Nous lisons un article intéressant sur notre situation militaire ; il se rapporte à la querelle d'Allemand que la presse prussienne, notamment la *Gazette de Cologne* et le *Militair-Wochenblatt*, nous font depuis quelque temps, à propos de notre récente loi des cadres.

Le *Nord* expose cette thèse, que la réorganisation de notre armée selon le principe obligatoire ne convient pas au caractère démocratique de notre société et qu'il ne produira pas les résultats heureux que la nation en espère. Nous ne voyons pas que le journal belge présente à l'appui de cette opinion générale des raisons satisfaisantes, concluantes, car il n'est pas suffisant de constater les résultats jusqu'ici médiocres, donnés par le volontariat d'un an. Le *Nord* signale lui-même les défauts d'application qui expliquent ce peu de succès. Puis le volontariat n'est qu'un accessoire, dans l'ensemble de notre réorganisation militaire. Ce détail peut périliciter, sans pourtant que la partie principale soit en danger.

Le *Nord* ajoute qu'en France nous n'avons pas une aristocratie analogue à celle des *juncker* prussiens, qui puisse servir en quelque sorte de pépinière pour les officiers de l'armée. Sans doute nous sommes une nation éminemment démocratique ; nous avons la passion de l'égalité. Et chez nous les prétentions des gentilshommes allemands seraient ou ridicules ou odieuses.

Mais sait-il que chez nous il n'y ait pas un principe de supériorité efficace pour fonder la hiérarchie militaire ? Ce principe existe ; seulement il procède d'un ordre d'idées différent ; voilà tout.

L'autorité n'appartient plus naturellement à la naissance, aux titres nobiliaires, mais elle est attachée au mérite intrinsèque des personnes, à la valeur intellectuelle, à la capacité reconnue de rendre des services. Les colonels-nés ont disparu depuis 1789 ; dira-t-on pourtant que l'esprit militaire, que la valeur du commandement ont disparu avec l'aristocratie militaire ? A cet égard, des exemples fameux réfutent d'avance l'argument que l'on pourrait tirer de la dernière guerre. Il est vrai que plus l'armée se démocratise, plus il devient nécessaire de fortifier la supériorité morale et intellectuelle, c'est-à-dire les vrais titres sérieux du commandement. A voir le mouvement spontané de travail et d'études, nés spontanément dans les rangs de nos officiers, n'est-il pas évident que chez nous on a la conscience très-nette de cette nécessité ?

Au surplus, comment admettre que le service obligatoire, institution démocratique par excellence, ne soit pas applicable à une société essentiellement démocratique ? Cette contradiction, le bon sens ne saurait l'admettre ; et même ne sait-on pas que le service obligatoire en Prusse est pour beaucoup dans les changements sociaux qui se sont opérés en Allemagne, qu'il a battu en brèche la vieille organisation féodale, qu'il a été non-seulement un puissant instrument de

guerre, mais encore un agent souverain de propagande égalitaire.

Le *Nord* parle des *juncker*, comme si tous les officiers de l'armée allemande se recrutaient dans l'aristocratie. Nous constatons au contraire, par un rapport du colonel Stoffel, que les *juncker* ne forment qu'une minorité peu considérable, surtout dans l'artillerie et l'infanterie. D'ailleurs, au point de vue numérique, comment les gentilshommes de la Prusse Orientale et de la Poméranie suffiraient-ils pour remplir les immenses cadres de l'armée prussienne ?

Là où le journal belge nous paraît reprendre pied dans la vérité et argumenter sur un terrain solide, c'est lorsqu'il apprécie purement et simplement le degré de transformation, de préparation de notre état militaire :

« L'ancienne armée disparaît, dit-il ; la nouvelle est encore à l'état préparatoire et embryonnaire ; ce que vous voyez, ce sont les matériaux d'une construction qu'on commence à peine. »

Ce jugement ne peut que paraître exact à quiconque examine les faits avec attention, en se gardant des mirages de l'amour-propre national. Comment en serait-il autrement ? L'œuvre ne date que de trois années ; le service obligatoire a été adopté par l'Assemblée le 12 juillet 1872 ; il y a deux mois que la loi des cadres est votée. Donc notre réorganisation ne fait que commencer, et elle exige encore de longues années d'efforts et de recueillement. La Prusse elle-même, qui cependant au début a procédé avec une toute autre rapidité, grâce à Scharnhorst, n'a-t-elle pas mis près de cinquante années pour s'assimiler dans tous ses détails pratiques le service obligatoire ?

De là la justesse manifeste de cette conclusion du *Nord* :

« Quoi qu'il en soit, vous pouvez tirer de toutes ces remarques une conclusion politique : c'est que chaque fois que les journaux prussiens fulminent avec aigreur et fracas contre ce qu'ils appellent les armements français, les préparatifs militaires de la France, ils obéissent à une tactique, mais savent à merveille que l'état militaire français est aujourd'hui plus que jamais dans une situation intermédiaire, dans une phase de transition qui ne peut autoriser les alarmes d'aucun voisin, aussi soupçonneux qu'il veuille se faire. »

Nous ne voulons rien exagérer ; nous ne nions pas que notre armée nous paraît dans des conditions meilleures qu'en 1870 ; nous croyons qu'en cas d'agression elle fournirait une défense tout au moins plus vigoureuse, plus longue. Ceci, on peut le reconnaître sans présomption. Mais de là à des ambitions positives, certaines de revanche, il y a loin et même très-loin, quoi qu'en disent les journaux prussiens.

L'expérience a profité à notre pays ; il a le sentiment de sa situation ; cela est si vrai que s'il a repoussé de toutes ses forces les diverses tentatives de restauration monarchique, s'il a affirmé, avec tant de persistance, la volonté de conserver le régime républicain, c'est-à-dire la direction de ses propres destinées, c'est que précisément, dans son bon sens, il redoutait les périls extérieurs, provoqués par des intérêts dynastiques. Il a voulu rester le seul maître de lui-même, afin d'être bien sûr que son salut ne serait pas compromis du jour au lendemain par une nouvelle aventure.

Dans l'armée, il est facile de constater le

même sentiment ; d'où sont donc parties les critiques les plus justes contre notre ancienne organisation ? Des rangs de nos officiers. Pourtant s'ils ne rêvaient qu'une chose : partir à la première occasion sur la frontière, il eût été plus expéditif, plus sûr, de replâtrer simplement ce qui existait encore. Qui donc a demandé le plus vivement toutes ces réformes pour lesquelles une longue période est nécessaire ? encore nos officiers.

Ainsi, ce qui domine en France, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, c'est un immense besoin de sécurité. On se méfie de l'inconnu et du hasard, car on est payé pour cela. On se recueille, non pas dans l'indifférence, mais dans le travail, dans un travail de tout ordre et de tout genre. Ce n'est pas de l'abandon, de la pusillanimité, mais du bon sens et de la sagesse. A franc parler, c'est même du courage, étant donné cet empire sur les habitudes d'entraînement aveugle, que nous avions jadis contractées.

Ainsi, comme le dit le *Nord*, et pour les autres raisons évidentes que nous venons d'ajouter, les projets d'agression que nous attribue en ce moment la presse prussienne sont chimériques. On affecte des craintes que, sérieusement, on ne saurait ressentir.

En effet, quels motifs donne-t-on ? Le *Militair Wochenblatt* déclare, par exemple, que la dernière loi grossit outre mesure les cadres de l'armée. Or, il se trouve qu'en fin de compte elle restreint ceux dont nous disposons, qu'elle supprime environ six cents compagnies, exactement : 432 compagnies d'infanterie de ligne, 36 de zouaves, 90 de chasseurs, 27 de tirailleurs et 8 du régiment étranger. Que l'on juge du bien-fondé de l'accusation !

D'ailleurs, est-ce bien à la Prusse de prendre l'alarme de notre réorganisation, que la plus simple prudence, nous ne dirons pas justifiée, — car, Dieu merci, nous sommes maîtres chez nous, — mais commandée ? Que fait-elle donc elle-même pour sa propre armée ? La dernière publication annuelle de la *Réunion des officiers* : « Les Armées française et étrangères en 1874, » nous fournit à cet égard des renseignements instructifs.

On se rappelle la loi votée au mois d'avril de l'année dernière par le Reichstag. Elle incorpore dans l'armée prussienne les contingents de la Bavière et du Wurtemberg ; le roi Guillaume dispose souverainement de toutes les forces militaires de l'Allemagne, de la Confédération du Sud comme de celle du Nord. La même loi confère au gouvernement de Berlin des pleins pouvoirs pour sept années ; le chiffre des effectifs et des crédits est arrêté ; le Parlement n'a donc plus d'autorité dans le domaine des choses militaires.

Quand les Allemands nous chicanent sur notre loi des cadres, ils oublient qu'eux-mêmes, par cette loi, augmentent leurs propres cadres de 4,522 officiers. Ne transforment-ils pas avec la plus vive rapidité leur matériel, fusils Mauser et canons légers de campagne ? n'a-t-on pas réorganisé l'artillerie de siège ? n'a-t-on pas créé deux parcs de 400 pièces chacun, dont l'un se trouve réparti à Coblenz et à Strasbourg ? n'a-t-on pas établi aux nœuds principaux des chemins de fer des stations permanentes destinées à ravitailler les troupes pendant le transport, notamment à Mayence, à Strasbourg, etc. ? Enfin le travail des fortifications sur les frontières se poursuit sur un plan autrement vaste que chez nous.

A ne considérer que de notre côté, les traux de Metz ne se ralentissent pas un instant, plus de quatre mille ouvriers y sont employés sans relâche. Quant à Strasbourg, tous les forts de la rive gauche sont déjà achevés et les autres sur le point de l'être. A Thionville on a établi des abris blindés ; on se prépare à renforcer la place par deux forts principaux. L'agrandissement de Collogne marche à grands pas ; à Mayence on transforme les deux forts principaux ; à Wesel, on élève trois forts détachés, dont la dépense est évaluée à cinq cent mille thalers. Enfin, en Bavière, on travaille à faire d'Ingolstadt le Spandau de l'Allemagne du Sud.

Ainsi, du côté des préparatifs, les Allemands n'ont rien à nous reprocher ; en présence même de leur activité incessante, c'est tout juste si nos efforts nous donnent un simple armement de sûreté. Ils sont libres de s'armer chez eux jusqu'aux dents ; mais à qui, en Europe, feront-ils croire que la France, qui n'a pas seulement complété ses lois militaires, et c'est même un tort de sa part, que la France menace la paix du monde ? Il paraît même bien difficile qu'ils le croient eux-mêmes. L. JEZERSKI.

Chronique générale.

L'INCIDENT PRUSSO-BELGE.

L'émotion causée à l'étranger, notamment en Angleterre, par l'incident prussobelge et par le langage provocant de la presse officieuse allemande à notre égard, est loin de se calmer.

L'article de la *Post*, que nous avons publié hier en entier, est aujourd'hui l'objet des commentaires de toute la presse anglaise. Le temps et la place nous manquent pour faire des citations ; nous tenons du moins à constater que l'attitude du cabinet allemand et des feuilles bismarckiennes donne lieu, de la part des organes de toutes les opinions dans la Grande-Bretagne, à des appréciations sévères ; le blâme s'exprime avec plus ou moins de vivacité, mais le blâme est unanime.

En ce qui touche particulièrement la Belgique, on ne s'en tient même pas là. Le *Globe*, par exemple, manifeste l'espoir que le gouvernement anglais ne sera pas infidèle « à la grande tradition de Pitt et des autres hommes d'Etat qui ont illustré la Grande-Bretagne relativement au maintien de l'indépendance des petits Etats et à la défense du droit des neutres. »

L'*Echo du Parlement belge*, dont on connaît, dit le *XIX^e Siècle*, les relations officieuses avec le gouvernement allemand, publie sur l'incident diplomatique qui a surgi entre Berlin et Bruxelles les renseignements suivants :

« Au mois de février dernier, le comte de Perponcher donna lecture, dans le cabinet du comte d'Aspremont, d'une dépêche de son gouvernement, rédigée en allemand, et renfermant trois griefs accompagnés des réclamations connues. Le comte d'Aspremont demanda et obtint copie de la pièce.

« Ce document produisit dans les cercles officiels belges une vive émotion. Le roi fut averti, et les ministres se réunirent en conseil. Il fut décidé d'envoyer M. de Borchgrave, chef de cabinet aux affaires étrangères, à Berlin, afin de montrer la pièce

au baron Nothomb et de tâcher, avec lui, de donner au gouvernement allemand des explications verbales qui pussent le satisfaire.

» Le motif du voyage de M. de Borchgrave fut soigneusement tenu secret. On voulait absolument, à Bruxelles, éviter que l'affaire transpirât. Les journaux d'ici apprirent que l'honorable fonctionnaire belge était venu à Berlin pour faire l'étude de certaines archives du ministère des affaires étrangères. Cette étude faisait l'objet tout à fait accessoire du voyage.

» Le baron Nothomb et M. de Borchgrave se rendirent au ministère des affaires étrangères et cherchèrent sans doute à faire comprendre à M. de Bulow que ni les mandements des évêques belges, ni l'affaire Duchesne, ni l'adresse de quelques têtes chaudes à l'évêque de Pederborn ne constituaient des faits suffisamment graves pour décider le gouvernement à sévir ou à changer la législation.

» M. de Bulow répondit-il *stante pede*, ou alla-t-il d'abord consulter le prince de Bismark, c'est ce que j'ignore; toujours est-il que nos compatriotes ne parvinrent pas à convaincre le secrétaire d'Etat, puisque l'incident a eu des suites. M. de Borchgrave resta ici, je m'en souviens fort bien, une huitaine de jours, ce qui fait supposer que le baron et lui sont retournés à la charge et qu'ils ont épuisé tous les moyens de persuasion.

» Mais, entre temps, soit par M. de Bulow, soit par un de nos ministres à l'étranger, on apprit ici ou à Bruxelles que le gouvernement allemand avait cru devoir, sans attendre la réponse de la Belgique, faire part de la dépêche adressée au comte de Perponcher aux cabinets de Londres, de Paris, de Saint-Petersbourg, de Vienne et... de La Haye. Pourquoi de la Haye? Il serait intéressant de le savoir.

» Le prince de Hohenzollern donna lecture de la pièce au duc Decazes, qui lui demanda dans quel but cette communication lui était faite. Le prince lui répondit qu'il exécutait un ordre de son gouvernement. Et les deux hommes d'Etat se saluèrent. Il résulte de là qu'aucune pièce n'accompagnait la dépêche, qu'aucun désir n'était particulièrement exprimé aux puissances.

» La même formalité eut lieu chez le prince de Gortschakoff, chez le comte d'Andrassy, à La Haye et chez lord Derby.

» Aucun de ces gouvernements, hormis celui de Londres, n'a fait une réponse quelconque à la plainte. Il fallait en tout cas d'abord attendre la réponse belge avant de se prononcer dans l'un ou l'autre sens. Lord Derby, pourtant, déclara, du coup, que la Belgique étant un pays libre, il était à prévoir que son gouvernement se trouverait dans l'impuissance d'offrir à l'Allemagne la satisfaction qu'elle réclamait.

» Quand on eut connaissance à Bruxelles de la démarche multiple de l'Allemagne, on prit la résolution de répondre par écrit, droit incontestable, et de procéder de la même manière que l'Allemagne. Le 26 février, le comte d'Aspremont-Lynden adressa au comte de Perponcher une longue dépêche qui fut également lue aux cabinets susnommés par nos ministres respectifs.

A l'occasion de la circulaire du ministre de la guerre que nous avons publiée hier, nous lisons dans le *Gaulois* :

« La semaine dernière, le *Times* nous apportait le texte de la circulaire adressée par M. Dufaure, ministre de la justice, aux procureurs généraux. Toute la presse française s'est *gendarmée* contre le monopole du *Times*, recevant ainsi avant les journaux français les documents qui nous intéressent à un si haut point.

» Aujourd'hui, le même *Times* nous apporte un autre document. C'est la circulaire confidentielle, adressée par M. de Cissey aux commandants de corps d'armée.

» De deux choses l'une: ou le gouvernement recherchera et trouvera ceux qui ont abusé de la confiance, ou désormais on ne fera plus de ces confidences, — vrais secrets de Polichinelle — et les journaux français auront avant les journaux étrangers la communication des documents français.

» Toutes les communes de France sont obligées de recevoir le *Journal officiel*. Désormais les obligera-t-on en sus à s'abonner au *Times*?

» Ça devient drôle!

Il est certain que ce privilège donné à la presse étrangère est un vrai scandale. Il serait de la dignité du conseil des ministres d'empêcher qu'il se renouvelât désormais.

Etranger.

PRUSSE ET BELGIQUE.

La *Gazette universelle d'Augsbourg* publie un télégramme spécial daté de Berlin, le 8 avril, qui dit que la Belgique a opposé un refus à la demande d'une révision de sa législation que la Prusse lui avait faite dans sa note du 3 février.

La note allemande à la Belgique.

Londres, 10 avril.

Les journaux continuent à s'occuper de la correspondance échangée entre l'Allemagne et la Belgique et de l'article de la *Post*, de Berlin. Ils s'attachent à montrer la situation sous un jour moins pessimiste, mais sans renoncer à leurs opinions très-décidées en faveur du maintien de l'indépendance de la Belgique.

Le *Times* dit: « Le texte de la note allemande confirme notre attente que l'affaire est moins sérieuse qu'on ne croyait. L'Allemagne n'a nullement fait de menaces directes; mais les principes qu'elle veut établir sont bien dangereux, et nous sommes sûrs que le gouvernement allemand ne persistera pas dans une idée aussi insoutenable. »

Le *Daily News* dit que la publication répétée d'articles comme celui de la *Post* forcerait l'Europe à croire que Berlin veut pousser la France à la guerre.

Berlin, 10 avril.

La *Gazette nationale* cherche aujourd'hui à diminuer l'impression produite par l'article de la *Post*, et annonce que la France se rapproche de la politique orientale des puissances du Nord.

Le bruit courait du rappel de M. de Vogué. (*Agence franco-américaine.*)

Il résulte d'une lettre adressée de Berlin, le 8, à la *Gazette de Cologne*, qu'en Prusse même l'opinion publique désapprouve la tentative de pression exercée sur la Belgique par le cabinet allemand.

ESPAGNE.

Madrid, 10 avril, 3 h., matin.

Le roi va entreprendre la visite des casernes. La princesse des Asturies visitera de son côté les établissements de bienfaisance.

Le Musée de marine, qui est un des plus curieux de Madrid, va être agrandi et embellie.

On lit dans la correspondance carliste :

« Grâce aux énergiques protestations de fidélité adressées au roi, notamment celles du chanoine Rodriguez et du curé Santa-Cruz, quelques anciens volontaires de celui-ci, qui avaient été enrôlés par les cabreristes, ont demandé et obtenu l'indulto de Sa Majesté.

» Les tentatives de séduction des agents de Cabrera sont chaque jour de plus en plus stériles; leur entrée en Espagne semble indéfiniment ajournée, malgré l'envoi de seize millions de réaux que le gouvernement de Madrid a fait, assure-t-on, aux consuls de Bayonne et Perpignan.

» Les journaux madrilènes préparent déjà le public à de nouvelles levées d'impôts.

» Les généraux alphonstistes Terreros et Castalar ont présenté leur démission. »

Une Agence dite Américaine, qui essaie de faire concurrence à l'Agence Havas pour la qualité et le nombre de fausses nouvelles espagnoles, publie la dépêche suivante :

« Bayonne, 7 avril, 8 h. matin.

» Le bruit court que Don Carlos aurait demandé aux juntes de la Navarre et de la Biscaye de lui avancer trois mensualités de sa liste civile fixée à 60,000 fr. par mois. Les deux juntes auraient refusé nettement d'accueillir la demande du prétendant. »

La liste civile de Don Carlos 60,000 francs par mois! Voyez-vous cela? Les princes de droit divin n'en font pas d'autres! Et encore il demande une avance!...

Au moins les fabricants de nouvelles pour l'Agence Américaine ont l'imagination gaie. On en verra bien en Navarre et en Biscaye!

L'Agence Havas a reçu de Madrid une dépêche annonçant que le jeune fils d'Isabelle est tombé... de cheval seulement, pour cette fois.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 10 avril.

Le bruit d'achats de chevaux effectués en Russie pour le compte des Français et de tentatives faites pour embarquer ces animaux est dénué de fondement.

On ne sait également rien ici d'un projet de visite du roi d'Italie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche a eu lieu, à la salle de la Mairie, la clôture de la saison d'hiver par la musique municipale, et pour cette circonstance la salle a été beaucoup trop étroite, nombre d'amateurs n'ont pu se procurer de places.

Comme toujours, les morceaux d'ensemble ont marché avec un entrain et une précision admirables; c'est assez l'habitude des élèves de M. Meyer, et le contraire aurait lieu de surprendre.

Parmi les artistes de notre ville qui ont prêté leur concours, nous devons signaler M^{lle} Lecoq.

Digne élève de sa mère, artiste comme tous les membres de sa famille, elle a exécuté avec un réel talent un morceau composé par son oncle, M. Neustedt.

Puis elle a reparu une seconde fois avec M^{lle} Bersoullé, dont le savoir est bien connu dans notre ville et justement apprécié. Toutes deux ont exécuté à 4 mains, sur le piano, l'ouverture du *Barbier de Séville*, avec accompagnement de quatuor.

Dans cette soirée, un nouveau talent est apparu. M. Meyer a fait avancer un de ses élèves sur violon, le jeune Berthelot, âgé de dix ans, qui a joué une romance de *Martha* et fait le plus grand plaisir. Ce jeune enfant promet de devenir un virtuose consommé. Il a de l'ampleur et beaucoup de sûreté dans le coup d'archet.

Jusqu'au dernier moment on a espéré entendre M. B..., artiste si sympathique au public. Malheureusement une indisposition passagère ne lui a pas permis de chanter, ce qui a causé une véritable déception parmi l'assistance.

La fête s'est terminée par un punch offert par les membres honoraires au chef d'orchestre et aux exécutants. Naturellement la bonne harmonie, la gaieté la plus franche n'a cessé de régner pendant cette seconde partie de la soirée. M. le président de la Société nous prie d'être l'interprète de la vive reconnaissance de tous les membres exécutants de la musique municipale pour cette délicate attention, cette agréable surprise.

La musique municipale, honorée de cette marque publique de sympathie, redoublera d'efforts pour répondre de plus en plus à la confiance générale et aux encouragements qu'elle reçoit de toutes parts.

M. Lecoy, qui présidait la fête, a annoncé à M. Meyer que, pour l'ouverture des soirées d'été, la Société aurait, d'après une décision récente du Conseil municipal, un kiosque élégant élevé à l'entrée du square.

M. Meyer, de son côté, a promis à M. le maire que, pour l'inauguration de ce monument, il réunirait 150 musiciens et donnerait une brillante soirée musicale.

Voilà pour les dilettanti de notre ville une heureuse perspective, et ils vont attendre avec une légitime impatience la réalisation de ces engagements.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 11 avril 1875.

Versements de 69 déposants (13 nouveaux), 10,733 fr. 25 c. — Remboursements, 545 fr. 19 c.

REVISION DE LA CLASSE DE 1874.

Justifications à produire au conseil de révision par les jeunes gens qui réclament la dispense ou qui se trouvent liés au service par suite d'engagements.

Aux termes de l'instruction ministérielle du 28 avril 1873, c'est aux familles qu'il

appartient de justifier, par des pièces authentiques, devant les conseils de révision, de la position des jeunes gens qui se trouvent dans les conditions des articles 47, 49, 20 et 21 de la loi.

Les familles doivent faire elles-mêmes toutes les démarches nécessaires pour se procurer en temps utile les pièces à produire au conseil de révision pour la constatation des droits et des positions.

L'intervention des maires, des sous-préfets ou des fonctionnaires d'un ordre quelconque est purement officieuse, et l'administration de la guerre décline toute responsabilité au sujet des irrégularités ou des retards qui pourraient provenir du fait de ces fonctionnaires.

Les jeunes gens qui, par ignorance, par erreur, par négligence ou par toute autre cause, auraient omis de justifier de droits existants au moment de la réunion du conseil, ne sauraient être admis plus tard au bénéfice de ces droits, qui se trouvent périmés.

Ajournés de 1872 et de 1873.

Les jeunes gens ajournés à un second ou troisième examen, et qui avaient, au moment de la formation de leur classe, justifié de droits à la dispense existant encore au moment où ils comparaitront de nouveau devant le conseil de révision, sont tenus, pour bénéficier de ces droits, de produire à nouveau les documents et les justifications exigés par la loi et par les règlements en vigueur. Il ne suffit pas, en effet, que ces jeunes gens aient établi leur position quand a été formée la classe, il faut encore qu'ils mettent le conseil de révision, appelé à statuer définitivement à leur égard, en mesure de constater que cette position ne s'est pas modifiée.

THEATRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, 19 avril, la troupe de comédie du Grand-Théâtre d'Angers viendra jouer à Saumur LES FAUX BONSHOMMES, pièce en 4 actes, de Théodore Barrière. M. Emile Marek remplira le rôle d'Edgard Thévenot.

L'ASSASSINAT DE LUNDI A ANGERS.

Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 avril, M. Desailly, mécanicien à l'École des Arts-et-Métiers d'Angers, a été victime d'une attaque nocturne, aux suites de laquelle il a succombé samedi dernier.

M. Desailly était âgé d'une cinquantaine d'années.

On le trouva lundi matin, à six heures, baigné dans son sang, le long du mur de l'École des Arts, rue du Godel. Il avait à la tête, au front et au cou, de profondes blessures. On lui donna les premiers soins à l'École, puis on le transporta chez lui, où il est mort samedi matin, 10 avril, à 6 heures.

M. le commissaire central a fait transporter son corps à l'amphithéâtre de l'École de Médecine, où, dimanche, M. Legludic, médecin, en a fait l'autopsie.

L'assassinat a eu le vol pour motif. M. Desailly portait en effet une montre en argent qui, le lendemain du crime, fut apportée au Mont-de-Piété par une femme.

Cette femme fut immédiatement arrêtée par les soins de la police, ainsi que l'individu des mains duquel elle tenait la montre.

L'instruction de l'affaire se poursuit activement. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

EMPOISONNEMENT DE SIX PERSONNES.

Samedi, on apprenait à Poitiers une horrible nouvelle: six personnes venaient d'être empoisonnées aux Roches-Prémaries, commune d'Andillé (arrondissement de Poitiers).

Cette nouvelle était arrivée par une dépêche de La Villegleu; elle ne donnait aucun détail et apprenait seulement que les premiers symptômes d'empoisonnement étaient survenus dans la nuit de jeudi à vendredi, à la suite d'un repas composé de fromage et de miel, et que la malveillance était complètement étrangère à ce fait.

Cet accident est arrivé dans une ferme appartenant à M. Delineau, maire des Roches-Prémaries, et ce sont ses six domestiques qui ont été atteints en même temps de douleurs violentes présentant tous les symptômes d'un empoisonnement.

Tous les soins leur furent prodigués, mais ils devaient être inutiles pour un vieillard de soixante-dix ans qui, déjà d'un état malingre, a succombé samedi matin.

M. le docteur Pouliot fut délégué par M. le procureur de la République de Poitiers afin de procéder à l'autopsie qui devait accompagner l'enquête. Les déjections ont été recueillies par les soins de M. Pouliot, renfermées dans des boîtes sur lesquelles les scellés ont été apposés, et rapportées à Poitiers où elles seront soumises à l'analyse chimique. On connaît sans doute alors à quelle cause doit être attribué cet empoisonnement qui a déjà fait une victime; un homme de 30 ans est dans un état très-grave qui laisse peu d'espoir; une femme d'une soixantaine d'années, trois garçons de ferme et un jeune domestique de 14 ans sont à peu près hors de danger.

On comprend que les détails sont encore bien incomplets. Cependant nous répétons ce que nous avons déjà dit plus haut que toute idée de malveillance doit être écartée, et qu'il faut attendre les résultats de l'autopsie et de l'analyse des aliments, cause de l'empoisonnement.

Nous tiendrons du reste nos lecteurs au courant des péripéties de ce drame émouvant. (Journal de la Vienne.)

Les papiers du 4 septembre sont un trésor de révélations précieuses. On connaît déjà une première dépêche de M. Gambetta à M. Engelhard concernant l'Union de l'Ouest.

Cette dépêche a été suivie d'une autre, encore plus jolie. Celle-ci porte la date du 1^{er} janvier 1871. On se rappelle que, le 31 décembre, l'Union de l'Ouest et l'Ami du Peuple furent suspendus par M. Engelhard qui, du même coup, mit en interdit l'imprimerie spéciale aux deux journaux. Une dépêche du préfet fut sans doute adressée à M. Gambetta pour lui apprendre que ses instructions avaient été comprises et exécutées. M. Gambetta répondit par la dépêche suivante :

4^{er} janvier 1871.

M. GAMBETTA au préfet de Maine-et-Loire.

Vous dites que l'opinion est avec vous. Je le crois. Elle est partout avec nous. Raison de plus pour ne pas faiblir. Sévisez contre le Maine-et-Loire s'il suit les traces de l'Union. Si l'Union cherche à réparer le tort sous un autre nom, vous ne pourrez vous y opposer, mais veillez et frappez si la nouvelle feuille suit les errements de l'ancienne. Quant à M. de Cumont, s'il trouble la paix publique, assurez-vous de sa personne, comme je vous l'ai déjà dit.

Cette série de dépêches fort intéressantes explique pourquoi M. Gambetta s'est tenu si prudemment à l'écart, pendant que M. Engelhard, poursuivi par M. de Cumont qu'il avait diffamé, portait devant les tribunaux la responsabilité de son zèle excessif. Le bouillant dictateur n'aurait pas aimé à se voir arracher le masque de modération dont il s'était affublé pour les besoins de sa politique génoise; mais on peut voir maintenant ce qu'il y a dessous, et comme nos libertés seraient bien en sûreté, si jamais la République tombait aux mains de tels républicains ! (Union de l'Ouest.)

L'OIDIUM.

L'invasion du phylloxera n'a pas sauvé toutes les vignes des fléaux qu'elles avaient subis auparavant. Quelques contrées du Midi sont encore visitées par la pyrale, l'eumolpe, et aussi par l'oidium, de sorte que certains vigneron ont à se défendre contre deux et trois ennemis à la fois.

Pour la pyrale, on le sait, c'est l'échaudage des ceps, inventé par Rachet, qui est le remède efficace par excellence.

Contre l'oidium, on a recours au soufre; mais il est bon de noter que le soufre à l'état de liquide est plus efficace qu'à l'état pulvérulent.

Dans l'Anjou, où l'oidium se montre parfois avec beaucoup d'intensité, les vigneron emploient le procédé suivant qui est plus économique que le soufrage. Ils badigeonnent leurs ceps avec de l'eau additionnée de 30 grammes d'acide sulfurique par litre. L'opération se fait au moment actuel, en avril. Le succès est constant; non-seulement l'oidium ne paraît pas, mais la végétation des vignes est plus vigoureuse que dans les vignes qui n'ont pas été sulfatées. On a toujours noté l'influence active de l'élément sulfurique sur la végétation des vignes, comme sur les plantes légumineuses.

L'Union libérale de Tours annonce que la

cour d'appel d'Orléans a confirmé le jugement déclaratif de la faillite de M. Hulín, député d'Indre-et-Loire.

M. Hulín s'est laissé condamner par défaut.

Un pèlerinage à Lourdes aura lieu cette année le lundi 10 mai.

Deux trains partiront d'Angers, et deux autres trains de Cholet.

Un avis détaillé sera publié dès que les heures et le prix des places seront définitivement connus.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements égaux sont priées de solder sans délai le premier terme échu en mars.

Le tirage de la Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 13 avril, à une heure, au siège de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

On prie les personnes qui voudraient bien offrir des lots de les adresser sans retard.

L'exposition publique des lots aura lieu à partir du dimanche 11 avril. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'Œuvre de Saint-Joseph sont appelées à les visiter et à honorer de leur présence le tirage de la Loterie.

Faits divers.

UN CARROUSEL A PARIS.

Le concours hippique de Paris offre cette année un intérêt inaccoutumé; on a ajouté au programme une séance qui ne peut manquer de faire fureur. Il s'agit d'un carrousel qui sera exécuté, samedi 17 avril, par les élèves des Ecoles de l'Etat-Major et de Saint-Cyr. Le public parisien, dit l'Illustration, est peu familiarisé avec un exercice malheureusement trop oublié de la jeunesse française. Ce spectacle réveillera sans aucun doute le goût de la belle et saine équitation, nullement incompatible, comme on le prétend, avec le goût moderne des grandes allures et du steeple-chase. Dans tous les cas, cette journée sera, sans contredit, la plus brillante de l'exposition de 1875.

Le nombre des sociétaires s'est élevé cette année à un chiffre tel que, malgré les 3,000 places actuellement existantes dans les tribunes, malgré la construction au dernier moment de deux tribunes pouvant contenir 1,200 places, il ne sera pas possible de délivrer le 17, jour du carrousel des élèves de Saint-Cyr et de l'Ecole d'Etat-Major, de billets de places payantes assises au public qui chaque jour paie aux tourniquets de l'Exposition. Toutes ces places devront être réservées aux membres sociétaires et à leur famille.

Cette décision a été prise vendredi par le comité de la Société hippique; de sorte que ceux qui veulent assister au carrousel du 17 doivent se faire inscrire comme membres sociétaires.

TRAVERSÉE DE LA MANCHE A LA NAGE.

Le capitaine Boyton a quitté Douvres samedi matin, à trois heures, pour effectuer la traversée de la Manche à la nage, soutenu seulement par un appareil spécial dont il est l'inventeur.

Le Galignani's Messenger a reçu plusieurs dépêches de son correspondant spécial à Boulogne, et la dernière expédiée à quatre heures un quart, l'informe que le hardi nageur a été rencontré par le capitaine d'un bâtiment de Folkestone, à dix mille de Boulogne, et qu'il ne se trouvait nullement incommodé de son long séjour dans l'eau.

Il avait en ce moment accompli les trois quarts du trajet.

Les détails de ce fait sans précédent seront certainement bien curieux à connaître.

Les publicistes américains sont vraiment sans façon. Dernièrement, le rédacteur en chef du Pilote de la Nouvelle-Orléans adressait à ses abonnés un numéro extraordinaire ainsi conçu :

Messieurs les abonnés du Pilote sont priés de ne pas manifester trop d'étonnement si leur journal ne leur parvient pas pendant la semaine prochaine. Cette légère suspension proviendra de ce que notre rédacteur en chef va à la chasse au bison durant huit jours.

Dernières Nouvelles.

Encore une note officieuse dans l'Agence Havas et un démenti :

« La presse s'occupe d'une prétendue circulaire de M. Buffet aux préfets. Quelques journaux vont jusqu'à citer des passages de cette circulaire.

« M. Buffet n'a adressé aux préfets aucune circulaire ayant un caractère de politique générale. On peut donc considérer comme apocryphes les passages cités de cette circulaire.

« M. le vice-président du conseil s'est entretenu, dans ces derniers temps, avec les préfets qu'il avait mandés à Paris. Il a eu mainte occasion de leur donner verbalement des instructions sur la politique du cabinet et sur la signification qu'il convient d'attribuer au vote des lois constitutionnelles. »

Ainsi, d'après l'Agence Havas, il n'y a eu aucune circulaire de M. Buffet « ayant un caractère de politique générale. » Or, l'Indépendance belge n'a justement pas dit : « M. Buffet a adressé, » mais bien : « a fait adresser. »

Cette lettre confidentielle serait-elle signée, non par le ministre, mais par le sous-secrétaire d'Etat ou un chef du service du ministère? Nous l'ignorons; mais le démenti de l'Agence Havas ne suffit pas à éclaircir la question. Il affirme que la lettre n'est pas de M. Buffet lui-même, il ne prouve pas qu'elle n'existe pas.

La Nouvelle Presse libre, de Vienne, annonce que de toutes les puissances auxquelles a été remise la copie de la note allemande, une seule a répondu, l'Angleterre. Dans sa réponse, lord Derby soutient que la Belgique, en tant que pays libre, ne peut être sommée par aucune puissance étrangère d'avoir à changer ses lois, pour les accommoder à la politique de cette puissance.

Cette réponse est, paraît-il, fort énergique. La Gazette de Cologne, sous une allusion assez transparente, accuse l'Angleterre d'avoir fait échouer le plan du grand homme.

L'Agence Havas communique la dépêche suivante de Berlin :

Berlin, 14 avril.

« La Gazette nationale ajoute, à l'article publié par la Gazette de l'Allemagne du Nord, que l'opinion publique en Allemagne n'a jamais varié dans l'appréciation des faits récemment accomplis en France, et que cette opinion s'est manifestée avec unanimité bien avant la déclaration de la feuille officieuse.

« Il est hors de doute, dit la Gazette nationale, que les hommes d'Etat français ne se sont pas suffisamment rendu compte de la portée des mesures adoptées; mais le fait sur lequel nous avons à nous expliquer n'en reste pas moins constant, et il est impossible de calmer les inquiétudes provoquées par les armements de la France, au moyen de mesures de police. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 mars 1875.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Léon-Jules Daligault, place du Monton.

Le 2. — Marie-Louise Mortreau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 3. — Victor Godu, à l'Hospice. — Alphonsine Verneau, rue de Fenet.

Le 6. — Henri-Auguste Dufour, rue du Collège. — James Brossay, rue Saint-Nicolas.

Le 10. — Louise Albert, rue de la Visitation. — Marie-Louise Pescheux, rue Saint-Nicolas.

Le 13. — Louis-Clément Boucher, rue du Puits-Tribouillet.

Le 14. — Joséphine Leclerc, à l'Hospice. — Marie-Louise Tréregret, rue Saint-Nicolas.

Le 15. — Emile-Camille Frebot, hameau de Beau-lieu.

Le 16. — Marguerite-Marie-Léonie Pallu, Grand-rue.

Le 17. — Victorine-Louise Dallein, rue de Fenet.

Le 19. — Amaury-Charles-François-Marie-Joseph de Piolant, rue de Bordeaux. — Joseph-Jean Constant, route de Rouen. — Jean-Louis Vergne, Grand-rue.

Le 20. — Albert Beaupérin, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Marie-Madeleine Peltier, rue de Lorraine.

Le 23. — Charles-Jacques-Eugène Piton, rue du Palais-de-Justice.

Le 24. — Ernestine Marmin, rue de Nantilly. — Henri-Léon Bignoneau, rue Dacier.

Le 25. — Alphonse Bougreau, hameau du Petit-Puy.

Le 29. — Julie Renier, rue de la Croix-Verte.

MARIAGES.

Le 2. — René Bougreau, jardinier (veuf), de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Adèle-Jeanne Gaillard, sans profession, de Saumur.

Le 5. — Michel-Louis Colinet, scieur de long, a épousé Eugénie Ragueneau, lingère, tous deux de Saumur.

Le 27. — Narcisse Latreille, menuisier, a épousé Félicité-Louise Pierrot, couturière, tous deux de Saumur.

Le 29. — Joseph Corbillet, représentant de commerce, de Paris, a épousé Maria-Clémence Duteil, sans profession, de Saumur.

Le 30. — Charles Münck, cultivateur, de Tours, a épousé Anna-Adélaïde Michelet, couturière, de Saumur. — Henri Jahan, tailleur de pierres, a épousé Isabelle-Joséphine Guiocheau, couturière, tous deux de Saumur.

DECES.

Le 1^{er}. — Jeanne-Louise Mialle, journalière, 86 ans, veuve Auguste Pelou, rue Dacier. — Louis Laurent, cultivateur, 31 ans, à l'Hospice. — Simon Tiffoine, cordonnier, 54 ans, rue de la Basse-Ille.

Le 2. — Macaire Courier, pêcheur, 61 ans, à l'Hospice.

Le 3. — Jean Caillavet, mécanicien, 30 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Louis Guiocheau, 5 mois, rue de la Visitation. — René-François Commeau, tailleur de pierre, 67 ans, Grand-Rue.

Le 5. — Antoine Cresciani, infirmier, 49 ans, à l'Hospice. — Françoise Taveau, jardinière, 73 ans, veuve René Jousselet, à l'Hospice.

Le 6. — Jean Journé, tisserand, 82 ans, à l'Hospice. — Armand Gangneux, commissionnaire, 53 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Euphémie Bruneau, propriétaire, 63 ans, épouse Jean-François Bucaille, quai de Limoges. — Louise Rathouis, jardinière, 30 ans, veuve Auguste Pasquier, à l'Hospice.

Le 8. — Eugène-Charles-René Pineau, 5 ans, rue Basse-Saint-Pierre. — Anne-Marie Humeau, rentière, 84 ans, veuve Michel Cathelineau, rue du Portail-Louis.

Le 10. — Jeanne Mignon, rentière, 91 ans, veuve Louis Fontaine, quai de Limoges.

Le 11. — Cécile-Marguerite Vielle, journalière, 59 ans, rue Saint-Nicolas. — Louise Bottereau, rentière, 81 ans, veuve Jean Dubray, à l'Hospice.

Le 12. — Eugène Baron, 8 mois, rue du Saule. — Marie-Sillas Reveau, courtier de commerce, 65 ans, rue du Petit-Mail.

Le 13. — Anne Dron, fileuse, 80 ans, veuve Jean Normand, à l'Hospice.

Le 14. — Charles Moreau, 2 ans, à l'Hospice. — Philomène-Thérèse Baranger, couturière, 38 ans, rue Saint-Jean.

Le 15. — Pierre Audrain, carrier, 64 ans, à l'Hospice. — Etienne-Alfred Ronceray, 2 ans, rue d'Orléans. — Marie Duval, sans profession, 45 ans, épouse Simon Monmousseau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 17. — Augustine Mathac, 14 ans, rue Haute-Saint-Pierre. — Marie Samson, journalière, 55 ans, épouse Pierre Morisseau, rue de Nantilly. — François Boucher, rentier, 81 ans, rue Daillé.

Le 18. — Marie Moreau, cultivatrice, 78 ans, veuve Pierre Sève, à l'Hospice. — Albert Cocuau, 1 an, rue de Fenet.

Le 19. — Lucie Beausse, marchande de sardines, 63 ans, veuve René Calet, à l'Hospice.

Le 20. — Alphonse Lacroix, 3 mois, chemin Charnier. — Louise Groleau, journalière, 60 ans, épouse Joseph Daburon, à l'Hospice.

Le 21. — Marie Pinet, rentière, 88 ans, rue Notre-Dame.

Le 22. — Marie Neau, sans profession, 67 ans, veuve Julien Tricot, rue Brault.

Le 24. — Marie Léger, 2 mois, port du Marronnier.

Le 25. — Augustine Trouvé, 10 ans, rue de la Visitation.

Le 27. — Marie-Mathilde Gautier, sans profession, 24 ans, épouse Albert-Théophile Rousseau, rue du Puits-Tribouillet.

Le 28. — Léon Guéry, chef de bataillon du génie, officier de la Légion-d'Honneur, 44 ans, au Château.

Le 30. — Anne Duteil, journalière, 63 ans, veuve François Bredèche, quai de Limoges.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N° 4676. — 40 Avril 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: L'expédition scientifique de l'île Saint-Paul; — Mélingue; — Cérémonie de la remise de la Toison d'or au maréchal de Mac-Mahon; — Le nouveau collège Chaptal; — Une noce au XVI^e siècle. — Le Chaudron du diable, nouvelle par M. G. de Cherville (suite). — Revue financière de la semaine. — En wagon, par Bertall. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — J. Macklay. — Chronique du Sport. — Echech.

Gravures: Le passage de Vénus sur le soleil: expédition française à l'île Saint-Paul; la grande lunette équatoriale au moment de l'observation du troisième contact; — Cabane de naturalistes; — Les observatoires mobiles et la pyramide élevée en souvenir de l'expédition; — Vue générale de l'installation à l'entrée du cratère de l'île. — Mélingue. — Remise des insignes de l'ordre de la Toison d'or au maréchal de Mac-Mahon à l'hôtel de l'ambassade d'Espagne, à Paris. — Paris: les nouveaux bâtiments du collège Chaptal: la chapelle et le pavillon de l'administration. — Le théâtre russe à Paris: un Mariage russe, pièce représentée à la salle Ventadour par la troupe du théâtre national de Moscou. — En wagon, par Bertall (4 sujets). — J. Macklay, explorateur russe. — Rébus.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

E. BARASSÉ, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. Eugène Gasté et F. Hervé-Bazin.

Quatrième et Cinquième Livraisons.

FONDERIES. — TOILES ET MOUCHOIRS DE CHOLET.

Cet ouvrage, orné d'une Carte industrielle et agricole de l'Anjou, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs.

Les livraisons ne sont pas vendues séparément. — On souscrit chez M. Barassé, éditeur.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GÂTÉES
Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
Recommandé par les sociétés médicales
Prix: 3 francs.
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

Marché de Saumur du 10 avril.

Froment (l'h.) 77 k. 18	—	Huile de lin.	50	—
2 ^e qualité. 74	17 31	Graine tréfle	50	65
Seigle 75	12 75	— luzerne	50	—
Orge 65	12 75	Foin (h. bar.)	780	80
Avoine h. bar. 50	12	— Luzerne	—	780
Fèves 75	18 50	Paille	—	40
Pois blancs 80	33	Amandes 50	—	—
— rouges. 80	37	— cassées 50	—	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. 50	250	—
Colza 65	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis. 50	23	— qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix 50	80	— 2 ^e	—	—
— chenevis 50	—	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	» à »	»
Id.	2 ^e id.	» à »	»
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	» à »	75
Id.	2 ^e id.	» à »	70
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à »	65
Id.	2 ^e id.	» à »	60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à »	65
Id.	2 ^e id.	» à »	60
La Vienne, 1874.	—	» à »	45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1873	1 ^{re} qualité	» à »	100
Champigny, 1873	1 ^{re} id.	» à »	100
Id. 1873.	2 ^e id.	» à »	100
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à »	100
Id. 1874.	2 ^e id.	» à »	100
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	» à »	100
Varrains, 1874.	1 ^{re} id.	» à »	100
Hougueil, 1873	1 ^{re} qualité	» à »	100
Id.	2 ^e id.	» à »	100
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à »	100
Id.	2 ^e id.	» à »	100
Restigné 1874	1 ^{re} id.	» à »	100
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	» à »	100
Id.	2 ^e id.	» à »	100
Id., 1874.	1 ^{re} id.	» à »	100
Id.	2 ^e id.	» à »	100

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	63 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	695	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	92 40	»	»	Crédit Mobilier	462 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1312 50	»	»
5 % jouiss. novembre	102 25	»	»	Crédit foncier d'Autriche	577 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	672 50	»	5
Obligations du Trésor, t. payé.	472 50	»	1 50	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	2 50	Est, jouissance nov.	548 75	»	2 50	Orléans	307 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	2	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	946 25	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	303	»	»
— 1865, 4 %	483 75	»	»	Midi, jouissance juillet.	682 50	»	2 50	Est	303	»	»
— 1869, 3 %	323 50	»	4 50	Nord, jouissance juillet.	1160	»	5	Nord	307 50	»	»
— 1871, 3 %	294	»	»	Orléans, jouissance octobre.	910	»	5	Ouest	302	»	»
— 1875, 4 %	452 50	»	1 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	382 50	»	»	Midi	301 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3887 50	»	2 50	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	—	»	»	Deux-Charentes	276	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	590	»	5	Compagnie parisienne de Gaz.	897 50	»	2 50	Vendée	240	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	2 50	Société immobilière, j. janv.	78	»	3 50	Canal de Suez	503	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	320	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	335	»	35				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 05 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 13 — — — — — soir,
4 — 32 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir,
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur, et de M^{re} POULET, avoué à Saumur.

ADJUDICATION Sur baisse de mise à prix.

L'an 1875, le mardi 20 avril, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication, aux enchères publiques, d'un fonds de boulangerie, exploité depuis longues années, à Saumur, rue Saint-Jean, n° 5, avec droit au bail où est exploitée ladite boulangerie; le tout dépendant de la succession bénéficiaire de M. Coulon-Cornière;

A la requête de M. Constant Coulon, et en présence de M^{re} Constance Eugénie Coulon, veuve de M. Honoré Poitvin, héritiers dudit M. Coulon-Cornière.

Mise à prix: mille francs. S'adresser audit M^{re} POULET, avoué, et audit notaire, M^{re} LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE OU A LOUER MAISON

Avec JARDIN et ÉCURIE Rue de Lorraine. S'adresser à M^{re} veuve BIDIÉ.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M^{re} BOUGÈRE, notaire à Angers.

Le 8 mai 1875, LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE LA ROCHE-JANET

Située commune de Rochefort-sur-Loire.

Habitation confortable, 45 hectares en terres, prés et vignes, autour de la maison.

Horizon de 25 kilomètres sur la vallée de la Loire.

Mise à prix: 110,000 fr.

CEMBRE DE SUITE, Maison d'Épicerie, Mercerie, Bonneterie et Grainage,

Située à la Croix-Verte. S'adresser à M^{re} veuve LEDORÉ ou à M. CHIVERT, rue d'Alsace, 15.

Etude de M^{re} HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE POUR CAUSE DE DÉPART.

Le vendredi 16 avril 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Turet, capitaine instructeur à l'École, nommé chef d'escadrons, rue de Nantilly, à la vente publique aux enchères d'un joli mobilier lui appartenant.

Il sera vendu: Très-bel ameublement de salon, guéridons, table de jeu, beau tapis, glaces, belles pendules, flambeaux, fauteuils Voltaire, armoire à glace, lits avec sommiers élastiques, matelas, couettes, traversins, couvertures, rideaux de lits et de croisées, commode, tables de toilette, lithographies, garnitures de cheminées, tables, buffet et autres objets. On paiera comptant, plus 5 0/0.

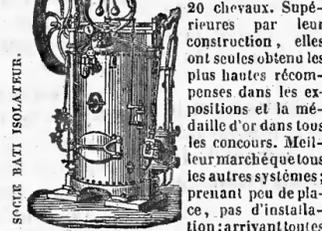
DÉPOT DE PIEUX EN PIERRE D'ARDOISE

Pour clôtures de propriétés, tonnelles et rangées de vigne, à des conditions très-avantageuses, système bien moins coûteux que le charnier. S'adresser à M. YVON fils, rue Nationale, entre les deux ponts, à Saumur. (145)

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

DIPLOME D'HONNEUR MÉDAILLE D'OR et GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872

MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or) à l'Exposition universelle de Vienne 1873



portatives fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées; prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.

GRANDE SPÉCIALITÉ de machines à vapeur verticales portatives demi fixes avec chaudières à bouilliers croisés ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible. Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.

J. HERMANN-LACHAPPELLE 144, RUE DU FAUBOURG - POISSONNIÈRE, à PARIS.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LA VELOUTINE
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.